



DROIT COUTUMIER FRANÇAIS. LA CONDITION DES BIENS,
par Henri BEAUNE, ancien procureur général à la Cour de Lyon. —
Lyon, Delhomme et Briguet ; Paris, Larose et Forcel, 1886. 1 vol.
in-8, 616 pages.

L'histoire des origines et du développement de notre droit national a été, depuis le commencement de ce siècle, l'objet de patientes et laborieuses recherches. Ce n'est point là une frivole curiosité, et jamais étude ne fut plus utile ni même plus nécessaire. Combien d'esprits ignorants ou superficiels, dociles aux mensonges des politiciens de métier, se figurent que notre droit moderne ne date que d'hier, qu'il est sorti tout d'une pièce du cerveau des Jupiters de la Révolution, qu'auparavant tout n'était que ténèbres et chaos au sein d'une société confusément gouvernée par l'arbitraire et l'oppression ! Ces billevesées, soigneusement entretenues par l'esprit de parti et la mauvaise foi, ont été cent fois réfutées par l'histoire impartiale : l'ouvrage remarquable que nous annonçons à nos lecteurs vient encore ajouter à cette démonstration avec une nouvelle rigueur et un nouvel éclat.

Ce livre forme la troisième partie d'une histoire générale de notre ancien droit coutumier, que M. Beaune a entreprise, il y a quelques années, et qu'il poursuit, au milieu de travaux multiples, avec un talent digne de l'importance et de la grandeur du sujet. En 1880, M. Beaune publiait la première partie de son œuvre magistrale sous le titre de *d'In-*